

90 documentation. Cependant, si certains d'entre vous ne souhaitent pas être photographiés ou filmés, je vous inviterais à aller à la table d'accueil pour le faire savoir à la personne qui est là.

Alors, la séance de ce soir devrait prendre fin vers 22 heures si tout se déroule comme prévu. Nous prendrons cependant une pause de 10 à 15 minutes à mi-parcours.

95

Comme vous le savez, la Commission tient à ce que le climat de cette audition soit serein. Je rappelle donc que les propos malveillants ou les interventions qui portent atteinte aux droits fondamentaux et à la réputation d'autrui ne seront pas reçus.

100

Comme il est de coutume en matière de consultation publique, si pour une raison ou une autre, des inexactitudes se glissaient dans les propos qui seront tenus ce soir, des représentants de la Ville pourraient user de leur droit de rectification. C'est la présidente, moi-même, qui leur accorderai la possibilité d'exercer ce droit à la fin de la séance seulement.

105

Il s'agira bien entendu de rectifier un fait ou des données et non pas d'émettre un commentaire ou un avis de la part de la Ville.

Alors, j'invite donc immédiatement monsieur Miguel Castellanos et monsieur Daniel Cyr, s'il vous plaît.

110

LA PRÉSIDENTE :

Alors, on vous écoute.

115

M. DANIEL CYR :

Merci. Bonsoir, Madame la présidente, Madame, Monsieur les commissaires. Je tiens à vous remercier de nous accueillir aujourd'hui et surtout de nous donner l'occasion...

120 **LA PRÉSIDENTE :**

Je m'excuse. On va baisser, je crois, un petit peu l'éclairage. Vous projetez?

125 **M. DANIEL CYR :**

Oui, on projette.

LA PRÉSIDENTE :

130 Alors, on vous écoute même si on se voit moins clairement.

M. DANIEL CYR :

135 D'accord. Donc, je tiens à vous remercier de nous accueillir aujourd'hui et surtout de nous donner l'occasion de présenter notre point de vue sur un sujet qui nous touche beaucoup.

140 Je me présente, je suis Daniel Cyr, directeur général intérimaire à la fabrique de la paroisse Notre-Dame de Montréal et je suis accompagné par monsieur Miguel Castellanos qui est le curé et aussi le président du Conseil d'administration de la fabrique.

145 Avant d'aller plus loin, je voudrais rappeler que le cimetière Notre-Dame-des-Neiges est le plus important cimetière sur un site patrimonial du mont Royal. C'est un témoin privilégié de l'histoire de Montréal avec près d'un million de personnes inhumées depuis son inauguration en 1855.

Dès l'annonce du projet pilote, nous avons manifesté notre inquiétude à la Ville puisque le projet priverait le cimetière d'un de ses accès principaux qui est celui du chemin Remembrance.

150 Au terme de ce projet pilote, notre inquiétude est devenue des certitudes. Nous sommes donc ici pour demander à l'administration municipale de maintenir l'accessibilité au cimetière par notre entrée Remembrance pour les véhicules provenant de l'est ou de l'ouest.

155 Du point de vue historique, j'aimerais rappeler que le cimetière a toujours eu le bien-être de la population montréalaise à coeur. Au fil des ans, expropriation, servitude que la fabrique a consentie à la Ville pour différents projets ne sont que quelques témoignages de notre volonté à contribuer au développement de la métropole ainsi que la qualité de vie des Montréalais.

160 L'exemple le plus éloquent est l'expropriation d'une bande de terrain de plus de 60 000 pieds carrés à laquelle nous avons consenti en 1954 pour l'élargissement du chemin de la Côte-des-Neiges.

165 Rappelons aussi qu'à la base et en harmonie avec les idées qui prévalaient à l'époque de notre création, la localisation du cimetière avait été choisie en fonction de son emplacement en dehors des limites de la ville.

 Les routes qui l'encadrent aujourd'hui se sont ajoutées au fil des années et il convient de rappeler que ce n'est pas le cimetière qui borde les routes, mais bien le contraire.

170 Par ailleurs, en 1875 ce sont les citoyens qui ont demandé de pouvoir accéder au cimetière par le chemin Remembrance.

 L'accessibilité à la nécropole est au coeur de nos préoccupations et celles des citoyens depuis nos débuts.

175 Et qu'en est-il de notre participation exemplaire à la mise en valeur du mont Royal? Inauguré en 1855, plus de 20 ans avant le parc du Mont-Royal, le cimetière s'est toujours attaché à préserver le caractère naturel de cet oasis de verdure situé au coeur de Montréal.

180 Notre engagement en matière de mise en valeur du mont Royal s'est renforcé à la suite
de la constitution du site patrimonial cité par la Ville en 1987.

185 En outre, nous avons aussi signé le pacte du mont Royal en 2008 et sans compter notre
dévouement à entretenir une zone importante du mont Royal depuis notre création et cela
gratuitement.

Je vais maintenant laisser la parole à monsieur Castellanos.

M. MIGUEL CASTELLANOS :

190 Merci, Daniel. Au-delà de l'aspect historique, ce sont les conséquences humaines de ce
projet pilote de la voie Camillien-Houde qui nous préoccupe le plus. Pour nous, le cimetière est
avant tout un lieu sacré, un lieu de recueillement, d'intimité et aussi un lieu de communication.

195 Son patrimoine funéraire et ses paysages variés en font un sanctuaire de
commémoration essentielle aux citoyens endeuillés.

200 Il va de soi que notre clientèle est très sensible au paysage dans ces moments difficiles.
Les tableaux bucoliques simples et verdoyants permettent le recueillement et la prise de
conscience du moment présent. En somme, le paysage de contemplation aide à combler le vide
chez les endeuillés et permet la réflexion et ouvre sur l'espoir.

205 La visite du cimetière fait partie d'un rituel précieux pour les personnes endeuillées et
celles qui les accompagnent. Ce rituel commence bien avant l'arrivée au cimetière.

D'ailleurs, jusqu'au début du 20^e siècle le cimetière était situé en dehors du territoire
urbanisé.

210 Les visiteurs et les endeuillés avaient l'occasion de livrer la transition entre la ville et la
nature avant leur arrivée à la porte du cimetière sur le chemin de la Côte-des-Neiges. Une des

connexions physiques et psychologiques de la vie mouvementée urbaine s'opérait ainsi, qui devrait rester possible aujourd'hui.

215 C'est dans les connexions et uniquement possible par l'arrivée longeant le parc du Mont-Royal. En effet, le seul accès donnant sur le coeur du cimetière est celui du chemin Remembrance. Ce trajet permet aux citoyens de l'est et de l'ouest de se recueillir avant leur arrivée. L'accès par la montagne représente donc pour les Montréalais beaucoup plus qu'un simple raccourci. Il offre une expérience.

220 Outre l'économie de temps requis pour se rendre au cimetière par cet accès, c'est la qualité et l'expérience du trajet que constitue la valeur ajoutée. La voie Camillien-Houde et le chemin Remembrance suggèrent aux visiteurs un changement d'état d'esprit et une préparation à une autre expérience, celle de l'inhumation ou de la visite de la sépulture d'un être cher.

225 J'aimerais aussi rappeler que le cimetière Notre-Dame-des-Neiges est le plus grand cimetière au Canada et le troisième plus grand cimetière en Amérique du Nord sur le même site.

230 Depuis 1998, il est aussi désigné lieu historique national du Canada. Il s'agit d'une destination que les Montréalais se sont appropriée.

Encore aujourd'hui le cimetière est ouvert à la population et fréquenté par plus de 175 000 personnes chaque année. Il reste toutefois que notre clientèle est souvent âgée et en situation de fragilité.

235 Un sondage réalisé entre le 3 juin et le 31 octobre auquel plus de 800 personnes ont répondu, a démontré que 71% des répondants étaient âgés de plus de 51 ans. Il s'agit d'un excellent indicateur de type de clientèle qui fréquente le cimetière.

240 Cette clientèle n'a pas nécessairement la mobilité nécessaire pour venir en vélo ou en transport en commun. Un service qui, permettez-moi de vous le dire, n'est pas encore au point.

Par ailleurs, rappelons que le cimetière occupe un territoire de 138 hectares, soit de 72% de l'étendue du parc du Mont-Royal. Or, l'accès à la majorité des sépultures situées à proximité du chemin Remembrance pourrait devenir difficile à la suite de la fermeture de cette entrée.

245

Leur accessibilité représentant une marche souvent en pente de près de 40 minutes à partir des autres entrées du cimetière.

Je tiens à vous rappeler encore une fois que notre clientèle n'a pas nécessairement la mobilité des athlètes qui s'entraînent sur la voie Camillien-Houde.

250

Il n'est pas étonnant que 55% des répondants qui ont utilisé le transport collectif disent avoir eu de la difficulté et que 19% des répondants qui ont assisté à des funérailles jugent que le détour a été un obstacle au bon déroulement de la cérémonie.

255

Par ailleurs, si le projet pilote devenait permanent, 46% des répondants visiteraient moins les proches inhumés. 22% ne recommanderaient pas le cimetière comme lieu de dernier repos et 10% serait de venir marcher pour se recueillir.

260

De notre côté, nous avons remarqué de nombreux retards dans les funérailles depuis le début du projet. 37% des répondants estiment qu'ils ont dû mettre entre 15 et 30 minutes supplémentaires pour se rendre au cimetière et 32% plus de 30 minutes.

265

Ce retard a aussi des conséquences pour nos employés qui doivent se rendre tous les jours au cimetière et qui ont vu parfois doubler ou tripler la durée de leur trajet.

270

La fermeture de l'entrée du chemin Remembrance entraîne une augmentation substantielle de la circulation au pourtour de la montagne. Ce qui fragilise et rend périlleuse l'accessibilité à nos deux autres entrées. Il semblerait qu'en voulant améliorer la sécurité sur Camillien-Houde, la Ville n'a pas prévu que les actions prises auraient pour conséquence de rendre d'autres artères plus risquées.

275 La fabrique est un membre assidu de la table de concertation du Mont-Royal et un
partenaire de longue date des autorités municipales. Nous trouvons donc étonnant de ne pas
avoir été informé des intentions de la Ville préalablement aux annonces médiatiques. Nous
aurions pu d'une part faire valoir nos besoins fonctionnels et convenir d'alternatives comme cela
a été fait par notre voisin de Mont-Royal Cemetery Company.

280 Et d'autre part, ajuster nos modes opérationnels auprès de notre clientèle pour informer
efficacement et dans le délai raisonnable.

285 Le cimetière est demeuré la seule destination sans accès au chemin Remembrance au
cours du projet. Nous sommes surpris d'avoir été laissés à l'écart de cette façon. Nous avons
aussi trouvé cette situation injuste, surtout considérant le rôle des citoyens exemplaires que le
cimetière joue à Montréal depuis plus de 150 ans et considérant aussi que nous avons proposé
une solution pour maintenir cet accès pendant le projet pilote, et que cette solution n'a jamais été
prise en considération.

290 Aujourd'hui, nous prenons la parole pour vous dire que par respect pour l'histoire, par
respect pour le caractère sacré de notre institution, mais surtout par respect pour les Montréalais
et les familles fragilisées par le deuil, qui considèrent le cimetière comme un sanctuaire au coeur
de la ville, un endroit de paix et de recueillement. Nous demandons à l'administration municipale
de maintenir l'accessibilité au cimetière par son entrée à Remembrance pour les véhicules en
provenance de l'est et de l'ouest.

295 Nous sommes convaincus que cet accès peut être maintenu sans que cela ne pose
problème, même si la circulation automobile sur le mont Royal devait être sévèrement limitée.

300 Dieu vous remercie de votre écoute.

LA PRÉSIDENTE :

Je vous remercie beaucoup, Monsieur Castellanos et monsieur Cyr. Je vous remercie de vous être tenu à vos 10 minutes aussi.

305

Alors, on a pris connaissance de votre excellent mémoire. On tient aussi à vous féliciter d'avoir pris la peine de faire le sondage auprès de la clientèle de votre cimetière. Et on aurait maintenant quelques questions à vous poser.

310

LE COMMISSAIRE :

Mais si ça peut vous rassurer, je peux vous dire que vous n'êtes pas seul à vous inquiéter des problèmes d'accès au cimetière. On en a entendu parler beaucoup depuis six mois. Alors, on est très à l'écoute de ces problématiques-là.

315

J'aimerais que vous nous expliquiez un petit peu plus la solution que vous dites avoir proposée à la Ville et que la Ville a refusé. Quelle était-elle? Pouvez-vous nous expliquer ça un petit peu plus c'était quoi la solution techniquement, ça se faisait comment?

320

M. DANIEL CYR :

La solution techniquement était suite à l'accessibilité qui est donnée aux voisins, tant qu'on est devant l'entrée Remembrance, il y a deux voies à contresens, celles qui ont été fermées pendant le projet pilote, et les deux voies du parc qui ont été ré asphaltées et resignalisées pour le projet pilote.

325

Il y a un nouvel arrêt d'autobus qui a été installé d'ouest en est sur la voie, et celle du côté est en ouest était déjà existante.

330

Donc, nous ce qu'on a proposé c'est de faire une tranchée dans le terre-plein et de nous permettre, de permettre aux gens de l'est de passer par les voies du parc comme ça été autorisé pour le cimetière voisin.

335 Donc, ça ne nécessitait pas un gros investissement. Et ça aurait pu alléger si on peut
ainsi dire, ce que la clientèle, les Montréalais et surtout les personnes âgées qui viennent au
cimetière, ne se déplacent pas en vélo, ne se déplacent pas avec autre chose que leur propre
véhicule, et on ajoute un stress par le contournement à ces personnes-là.

340 En réponse à votre question, en façade de l'entrée on aurait pu faire une tranchée pour
permettre l'accès.

LE COMMISSAIRE :

345 Pouvez-vous nous expliquer. J'imagine, vous avez rencontré la Ville. Vous avez eu un
échange de lettres ou quelque chose là-dessus?

M. DANIEL CYR :

350 Ça n'a pas été formalisé par écrit. Ça a été formalisé en rencontre avec l'administration
de la Ville.

LE COMMISSAIRE :

355 O.K. Pouvez-vous nous dire pourquoi la Ville, quelle raison la Ville a donnée pour refuser
votre compromis?

360 **M. DANIEL CYR :**

Contrainte budgétaire.

LE COMMISSAIRE :

365 Pardon?

M. DANIEL CYR :

370 Contrainte budgétaire.

LE COMMISSAIRE :

375 Contrainte budgétaire. Et d'après vous il s'agissait seulement de passer à travers le terre-plein?

M. DANIEL CYR :

Oui.

380 **LE COMMISSAIRE :**

C'était ça les coûts qui incombait à la Ville dans votre solution?

M. DANIEL CYR :

385 Oui. Parce que l'annonce que le cimetière Mont-Royal avait l'accès a été faite la journée même de l'ouverture. Donc, la journée même j'ai pris contact avec l'administration pour faire valoir notre point. Et on avait déjà investi des deniers publiques au réaménagement. Donc, à ce moment-là, il devenait impossible, la réponse de la Ville, à faire cet aménagement-là pour permettre à nous, nos gens du cimetière de pouvoir utiliser est en ouest.

390

LE COMMISSAIRE :

395 Et sans présumer du tout des résultats de notre consultation et des décisions à venir de la Ville, mais dans l'hypothèse où la Ville maintiendrait l'interdiction de transit. Est-ce que vous pensez que votre compromis tient la route toujours, serait quelque chose d'acceptable pour vous en tout cas?

400 **M. DANIEL CYR :**

Bien, pour le projet pilote c'était une proposition. Je pense, pour le projet permanent il y aurait besoin d'avoir une consultation auprès de l'ensemble des intervenants à la table de concertation du Mont-Royal pour permettre un meilleur projet.

405 Je ne peux pas me prononcer sur le futur ne connaissant pas les intentions de la Ville.

LA PRÉSIDENTE :

410 Dans la foulée de cette question-là puis de vos réponses, quelle serait, pour l'entrée du cimetière qui donne sur le chemin Remembrance, comment dire, la situation idéale pour cet accès-là, pour votre cimetière? Si vous n'avez pas de contrainte d'argent ou d'autre chose, là.

Qu'est-ce qui serait idéal comme facilité d'accès pour cette entrée-là?

415

420 **M. DANIEL CYR :**

Nous, honnêtement on veut maintenir notre accès. Donc, la façon qu'elle serait maintenue, je pense que ça appartient à l'administration d'en déterminer la façon dont ils

peuvent ou voudront réaménager un jour peut-être. Je ne peux pas présumer de ce qui serait le meilleur.

425

Nous, pour nous, pour le projet pilote c'était cette solution-là compte tenu du changement de dernière minute qui avait été présenté. Donc, dans un futur réaménagement, je ne peux pas présumer.

430 **LA PRÉSIDENTE :**

De ce que vous souhaiteriez, non.

M. DANIEL CYR :

435

On veut souhaiter de garder notre entrée et permettre aux gens d'est en ouest, d'ouest en est de passer.

LA PRÉSIDENTE :

440

Oui. Dites-moi une chose, en ce moment il y a des panneaux à l'entrée qui indiquent : « Cette entrée-là est fermée les fins de semaine. »

M. DANIEL CYR :

445

Oui.

LA PRÉSIDENTE :

450

Est-ce que c'est récent ça ou ça a coïncidé avec le projet pilote?

M. DANIEL CYR :

455

Non. Ça, ça date de quelques années, suite à une réduction des voies sur Remembrance. À l'époque il y avait deux voies de chaque côté. Et depuis qu'on a fermé les deux voies qui sont devenues les deux voies du parc, le cimetière, on est devenu le stationnement du Lac-aux-Castors et de la maison Smith. Mais je dirais plus du Lac-aux-Castors. Les stationnements sauvages sur notre propriété.

460

Il y a eu des mémoires, il y a même eu un mémoire, je crois, de Daniel Chartier, ancien architecte paysagiste de la Ville qui en a parlé du stationnement sauvage au cimetière, compte tenu du débordement les fins de semaine.

465

Donc, il a fallu fermer nos barrières piétonnières et automobiles pour éviter cette situation-là. Donc, c'est la raison pour laquelle la fin de semaine... Puis la fin de semaine ça fait un petit détour en descendant pour rentrer par Côte-des-Neiges. Donc, il y a moins d'achalandage aussi à la montagne que dans la semaine.

470

LA PRÉSIDENTE :

Ah O.K. Des questions?

475

LA COMMISSAIRE :

Et vous avez fermé l'accès piétonnier aussi?

480

M. DANIEL CYR :

Oui. Parce que les gens venaient stationner dans le cimetière puis ils passaient à travers l'aire piétonnière pour traverser au Lac-aux-Castors.

485 **LA COMMISSAIRE :**

Alors, les gens faisaient le tour, rentraient par Côte-des-Neiges?

490 **M. DANIEL CYR :**

Et je pourrais ajouter, même fermé présentement, il y a des emplacements où est-ce que la terre a été creusée puis il y a des gens qui passent en dessous de la clôture.

495 **LA PRÉSIDENTE :**

Oui. On a vu ça, oui.

LA COMMISSAIRE :

500 Mais ça veut dire qu'il n'y a pas vraiment... il y a l'idée d'un chemin ceinture autour. La voie, les sentiers pour traverser la fin de semaine, on ne peut pas le faire?

M. DANIEL CYR :

505 On ne peut pas le faire par le chemin Remembrance, non, effectivement. Il faut passer par les autres chemins. C'est malheureux, je pourrais dire que c'est un deuxième projet.

510 **LA COMMISSAIRE :**

Alors, si on est à pied, vraiment, il y a vraiment seulement Côte-des-Neiges. On ne peut pas rentrer autrement, à moins qu'on rentre sous la clôture?

515 **M. DANIEL CYR :**

C'est ça. Oui. C'est malheureux, mais c'est la situation à laquelle on vit.

520 **LA PRÉSIDENTE :**

Moi j'aurais une question à partir de votre mémoire. Je pense, c'est à la page 13 où entre autres vous apportez une nuance qui nous a un peu interpellés à la lecture, où vous indiquez entre autres que la voie Camillien-Houde et le chemin Remembrance ne constituent pas un tracé qui traverse le parc du Mont-Royal, mais plutôt un boulevard qui longe ou empiète, a empiété jusqu'en 62 les cimetières, comme vous l'illustrez à travers un dessin qui est plus bas.

525 J'aimerais vous entendre de façon un petit peu plus détaillée là-dessus. C'est juste dans le milieu à la page 14.

530 **M. DANIEL CYR :**

Je l'ai.

535 **LA PRÉSIDENTE :**

Vous avez votre texte, oui?

540 **M. DANIEL CYR :**

C'était en comparaison avec Central Park si on peut ainsi dire. Ce n'est pas les voies du parc, mais c'est une voie contournant le parc.

545 **LA PRÉSIDENTE :**

O.K. Parce que historiquement c'était comme ça, initialement?

550 **M. DANIEL CYR :**

Historiquement, j'aimerais mieux référer à la partie historique.

LA PRÉSIDENTE :

555 Vous pouvez intervenir, oui.

Mme ANNIE LESSARD :

560 Bonjour. Annie Lessard, architecte paysagiste au cimetière Notre-Dame-des-Neiges. Oui, en fait cette voie-là c'est juste que historiquement elle était là pour être à l'extérieur du parc du Mont-Royal. En fait, donc elle donnait accès au cimetière, aux deux cimetières.

565 Et elle donne toujours, en fait, elle a gardé cette fonction-là, c'est-à-dire de donner accès au cimetière et au parc du Mont-Royal. Elle ne fait pas, ce qu'on voulait dire, c'est qu'elle n'est pas à l'intérieur du parc du Mont-Royal encore aujourd'hui. Au début, elle fait partie du parc du Mont-Royal. Donc, lorsqu'on monte, mais par la suite elle est à l'extérieur du parc. Ce n'est pas une voie qui fait partie intégrante, qui traverse le parc du Mont-Royal, exemple au milieu, elle le contourne plutôt que de passer au centre, encore aujourd'hui.

570 **LA PRÉSIDENTE :**

575 Corrigez-moi, je vais le dire dans mes mots, mais corrigez-moi si je me trompe. Ce que vous dites c'est que la partie de route qui longe et qui se trouve devant les cimetières, qui s'appelle peut-être un petit peu Camillien-Houde, mais surtout beaucoup Remembrance. Ces parties-là qui longent le cimetière, est-ce qu'elles appartiennent, elles font partie du territoire ou des terrains des cimetières ou si ça fait partie des terrains du parc?

Mme ANNIE LESSARD :

580 Non. Elle fait partie du terrain du parc. Mais ce qu'on veut dire, c'est parce que souvent l'administration municipale a donné comme exemple Central Park ou des parcs où ils ont arrêté la circulation automobile sur les voies qui traversaient les parcs.

LA PRÉSIDENTE :

585 O.K.

Mme ANNIE LESSARD :

590 Ce qu'on veut juste dire c'est qu'il faut faire attention. La voie Camillien-Houde et le chemin Remembrance ne font pas partie du parc, dans le sens ils ne traversent pas le parc comme certaines voies dans Central Park ou d'autres parcs où on a arrêté la circulation automobile à l'intérieur du parc.

595 La voie Camillien-Houde et le chemin Remembrance sont comme à une extrémité du parc. Elle ne passe pas dans le parc comme le chemin Olmsted, exemple.

600 **LA PRÉSIDENTE :**

Je comprends. Oui, oui. Mais par comparaison au chemin Olmsted. O.K. C'est bon. Avez-vous d'autres questions? Non, ça va aller?

605 **LE COMMISSAIRE :**

Moi je veux dire que j'ai apprécié lire l'emphase que vous avez mise sur l'aspect, la sérénité, du calme et respect sans qu'on soit croyant, pratiquant ou pas. Il y a quelque chose à respecter d'important là-dedans. Puis des fois on l'oublie, quand on pense aux questions relatives à tout le monde qui va se promener, qui passe n'importe où, qui fait du vélo, et cetera, et cetera.

Alors, des fois on oublie un peu cet aspect-là. Moi j'apprécie le relire là-dedans. Merci.

615 **M. DANIEL CYR :**

Merci.

620 **LA PRÉSIDENTE :**

Merci beaucoup, Monsieur. J'inviterais maintenant madame Cynthia Schwartz, s'il vous plaît. Bonjour, Madame. On vous écoute.

625 **Mme CYNTHIA SCHWARTZ :**

Bonjour, Madame la présidente, Monsieur, Madame les commissaires. Merci de nous recevoir. Je suis un simple citoyen qui vient parler de mon expérience aujourd'hui.

630 **LA PRÉSIDENTE :**